

FORMATION

PARAÎT
3 FOIS
PAR
ANNÉE

Editeur responsable :
République et Canton de Neuchâtel
Département de l'Éducation, de la Culture et des Sports
Service des formations postobligatoires et de l'orientation

n° 18

01
12

Édition spéciale
PLAN D'ACTION



EN BREF

OÙ CONSULTER LES INFORMATIONS ?

Rapport d'information

concernant la concrétisation du plan d'actions pour l'avenir de la formation professionnelle

→ Ordres de jour et rapports

→ Session des 6 et

7 décembre 2011

→ Rapports n° 11.047

www.ne.ch/GrandConseil

L'apprentissage

www.ne.ch/formapro

www.formapro.ne.ch

www.orientation.ch

Les contacts

→ Devenir entreprise formatrice:



Patrice Gaille
032 889 79 19

Patrice.gaille@ne.ch

www.ne.ch/sfpo

→ Jeunes, parents, définir
un projet professionnel.

Trouver son conseiller en
orientation par cercle scolaire:

liste des conseillers

par cercle scolaire sous

"documents à télécharger"

www.ne.ch/ocosp



EDITO

La formation professionnelle, une voie royale

Pour que la formation professionnelle devienne une voie royale vers l'intégration du monde du travail ou des formations supérieures

Depuis 2009, les perspectives en matière de formation dans le canton de Neuchâtel ont considérablement évolué. L'objectif de ces changements est avant tout pédagogique et contribue à dessiner des parcours cohérents menant à des formations de qualité et permettant à nos jeunes d'aborder le marché du travail ou des formations supérieures avec sérénité.

Lors de sa séance de janvier 2012, le Grand Conseil sera informé des intentions du Conseil d'Etat quant à la concrétisation d'un plan d'actions pour l'avenir de la formation professionnelle visant notamment à promouvoir cette voie, à proposer des pistes d'aide et de soutien aux entreprises et surtout à présenter les actions qui permettront la création de places d'apprentissage supplémentaires.

En effet, convaincu que l'apprentissage, en particulier en dual, répond aux besoins de l'économie régionale et qu'il constitue une voie de formation de qualité, le Conseil d'Etat a fixé des objectifs ambitieux visant, sur une durée de 8 ans, à faire passer le taux d'élèves libérables choisissant la formation professionnelle de 58% à 68% (moyenne suisse: 72%) et la proportion d'apprentissages en système dual de 57% à 80% (moyenne suisse: 88%). Concrètement, sur la durée de deux législatures (2009-2016), il s'agira donc d'ouvrir 400 places d'apprentissage supplémentaires.

Créer des places d'apprentissage supplémentaires ne se décrète pas de manière unilatérale par les pouvoirs publics et les démarches qui conduisent à l'atteinte de cet objectif doivent passer par une étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires de la formation professionnelle. Ainsi, le Conseil d'Etat est enthousiaste à l'idée que l'économie soit partie prenante de cet objectif afin de garantir le développement d'un système de formation attractif pour nos jeunes en offrant de véritables débouchés pour les professionnels de demain.

Le présent bulletin se veut donc un moyen de montrer les efforts du Département de l'éducation, de la culture et des sports et de ses services consacrés au développement de la formation professionnelle et surtout à l'esprit de collaboration qui doit prévaloir dans un tel but.

Je souhaite finalement faire part de ma plus vive reconnaissance à toutes les personnes qui s'engagent dans la formation des jeunes de notre canton. La formation représente un investissement et une richesse immenses, elle est le devoir de chacun.

Philippe Gnaegi

Conseiller d'Etat, Chef du Département
de l'éducation, de la culture et des sports

Un plan d'actions pour les entreprises et organisations du monde du travail

L'apprentissage, c'est l'affaire des pouvoirs publics et de l'économie !

En effet, le système de formation professionnelle repose sur un partenariat entre ces deux acteurs, au niveau fédéral comme au niveau cantonal. Aussi, le plan d'actions défini par le Conseil d'Etat a été établi en collaboration avec les associations faïtières de notre région, pour assurer la promotion de l'apprentissage, mais également pour soutenir les entreprises formatrices dans leur rôle essentiel de "créateur de relève".

L'objectif principal est de favoriser encore plus le partenariat déjà existant entre les services de l'administration, les écoles, les entreprises et les associations professionnelles, afin de rendre le système efficient. Ces rapprochements créeront des liens plus forts entre les différents partenaires afin de trouver des solutions originales permettant de concilier les exigences en matière de formation décidées au niveau national et les besoins des entreprises neuchâtoises. Favoriser les échanges d'expériences permettra de véhiculer des représentations proches des réalités respectives et de profiter des connaissances mutuelles pour explorer de nouvelles pistes.

L'aide et le soutien aux entreprises constituent aussi un pilier fondamental de la concrétisation du plan d'actions. En effet, les entreprises formatrices doivent répondre à des exigences de plusieurs ordres, en lien avec l'encadrement des jeunes en formation. La complexité des plans de formation décidés au niveau suisse, les difficultés que rencontrent certains jeunes qui entrent en apprentissage ou encore le processus juridico-administratif particulier qui régit la formation professionnelle, représentent des contraintes pour les dirigeants d'entreprise pour lesquelles ils ne sont pas préparés ou ne peuvent consacrer suffisamment de temps, leur objectif principal étant de pérenniser la bonne marche des affaires. Aussi, les spécialistes des organisations du monde du travail qui connaissent les métiers et en définissent les contours dans chaque ordonnance de formation sont des acteurs,

incontournables pour assurer le démarchage de nouvelles entreprises formatrices et renseigner sur les spécificités des apprentissages qu'elles représentent. Les collaborateurs du service des formations postobligatoires sont disponibles afin d'assurer le suivi général des apprentissages, conseiller les entreprises en matière de formation et mettre en réseau les acteurs si nécessaire.

Parmi les solutions qui permettront au système de formation professionnelle du canton de Neuchâtel de basculer vers davantage de formations en dual, émerge l'idée de favoriser la création de réseaux d'entreprises formatrices et de centres d'apprentissage, initiés et gérés par les entreprises, tels que le centre d'apprentissage de l'Arc jurassien (CAAJ) ou le Réseau des Fleurons du Val-de-Travers.



Le concept de réseau d'entreprises ou d'institutions qui consiste à créer une structure centrale qui gère l'administration et les finances relevant de la formation d'une "pépinière" d'entreprises formatrices, est à explorer encore davantage. Le réseau permet surtout une véritable professionnalisation de la fonction de formateur, en ayant un responsable de formation qui suit les apprentis en ateliers "didactiques" ou alors sur les places d'apprentissage en entreprise, en complément des employés accompagnant quotidiennement un apprenti dans ses activités.

Egalement expérimenté dans le canton, le partenariat flexible école-entreprise est une prestation conclue entre une école de

métiers et une entreprise. Dans ce partenariat, une entreprise peut demander à une école de métiers, sous réserve de sa capacité d'accueil, d'assurer un pan de formation qu'elle n'est pas en mesure d'offrir. A l'inverse, une école de métiers peut solliciter une entreprise pour assurer une partie de l'apprentissage. Le partenariat flexible peut être une solution à la spécialisation des entreprises. En effet, l'apprentissage visant à inculquer de larges compétences aux jeunes gens pour accroître leur employabilité se trouve confronté dans notre région à une spécialisation des entreprises. Il convient donc parfois de trouver le complément d'activités que les entreprises ne peuvent pas offrir dans un cursus afin que l'apprentissage soit complet.

L'accès à une information ciblée, par notamment un guichet unique, permettra de mieux mettre en lumière différents paramètres pouvant favoriser la création de places d'apprentissage. En effet, une foule de paramètres peuvent influencer une entreprise en ce qui concerne la création ou le maintien d'une place d'apprentissage, comme les besoins en compétences, l'évaluation des coûts globaux de la formation, du bénéfice financier envisageable, les démarches administratives, le lieu de l'école professionnelle, la pénurie en personnel qualifié et bien d'autres éléments encore.

Valoriser la formation duale pour la rendre plus valorisante auprès des jeunes et des entreprises, c'est le défi que nous vous enjoignons de relever ensemble, partenaires actuels et futurs de la formation professionnelle !

Katia Sartori

Cheffe de l'office des apprentissages

Patrice Gaille

Responsable promotion et communication

Un plan d'actions pour les jeunes et les familles

La fin de la scolarité obligatoire constitue pour les jeunes une période de changements importants. Ils quittent un environnement scolaire connu et sécurisant pour un autre espace, attendu et dont ils se réjouissent, mais qui s'associe à un sentiment d'inconnu et est, de fait, appréhendé. Cette période de mutation peut être comparée à un rite de passage qui se matérialise par un changement de statut avec diverses étapes. L'écopier devient apprenti ou étudiant au travers d'une succession d'expériences nouvelles, source d'inquiétude autant pour lui que pour ses parents.

Comment aider les jeunes à traverser ces étapes ?

Comment en tant que parent les vivre au mieux ?

La construction d'un projet scolaire ou professionnel participe à favoriser cette transition. La généralisation du cours "Education aux choix", proposé à tous les élèves de 10^e année durant le 1^{er} semestre, permet de poser les bases du projet. Faire un bon choix implique d'avoir appris et intégré les attitudes adéquates, de les avoir exercées, d'avoir acquis des automatismes, bref d'être devenu le pilote de ses

choix. La finalité du cours vise à mettre en place cette réflexion. La plateforme interactive www.myorientation.ch vient compléter le cours "Education aux choix" en proposant une démarche en 7 étapes comme support au choix professionnel.

Elle met également en lien les ressources disponibles sur le portail www.orientation.ch, comme, par exemple, la bourse des places d'apprentissage, des films sur les professions, des témoignages d'apprentis, des exemples de CV, etc.

www.myorientation.ch s'adresse aussi aux parents qui peuvent à tout moment suivre l'évolution de leurs enfants dans l'élaboration d'un projet professionnel et leur permet de participer à la réflexion.

Pour réussir son choix, il convient de bien se connaître et de connaître le marché du travail, les métiers, les filières de formation et les perspectives professionnelles. L'enquête sur l'offre des places d'apprentissage met à disposition des jeunes et de leur famille la situation réelle des métiers possibles dans le canton de Neuchâtel. L'OCOSP sollicite également les entreprises et les associations professionnelles à venir présenter leurs professions. Sur le thème "les métiers descendent dans les écoles", les élèves de 10^e et de 11^e années, et leurs parents, peuvent s'inscrire à des séances d'informa-

tion organisées dans les centres professionnels, dans des entreprises ou des centres scolaires. Le prochain programme de février à mai 2012 promet de belles rencontres. Il sera communiqué aux intéressés en janvier.

Les jeunes pour qui l'élaboration d'un projet demeure difficile peuvent contacter le conseiller-ère en orientation de leur centre scolaire pour bénéficier d'un accompagnement individualisé. Des stages d'information et un bilan d'orientation peuvent être envisagés afin de nourrir la motivation nécessaire à la réussite du projet.

Ces mesures brièvement décrites font partie du plan d'actions du gouvernement neuchâtois. Elles aident les jeunes à préparer leur futur nouveau statut d'apprenti-e ou d'étudiant-e. Elles associent les parents au processus de choix et leur permettent d'être acteurs dans la décision de leurs enfants.

La manifestation Capacité et les Portes ouvertes organisées par les écoles, les associations professionnelles et les entreprises contribuent à offrir d'autres rencontres susceptibles d'influer sur les choix et de les concrétiser.

Jean-Marie Fragnière

Chef de l'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle

L'école et l'économie ensemble

Le Conseil d'Etat a donc approuvé au mois de novembre écoulé un plan d'actions en faveur de la formation professionnelle. Objectifs majeurs: valoriser l'apprentissage dual et offrir en suffisance des places d'apprentissage aux jeunes après l'école obligatoire. Ce plan d'actions finira sur le pupitre des parlementaires lors d'une prochaine session.

Il est indéniable et magnifique tout à la fois que l'école et l'économie puissent œuvrer ensemble pour préparer l'avenir des jeunes Bricheons. Mettre à la une les métiers, c'est offrir des plans de carrière à ceux qui ne suivront pas forcément une voie académique.

Pour relever le défi, diverses mesures sont prévues. La plus importante est celle-ci: inviter de multiples fois les parents, les enseignants, les conseillers en orientation et les entrepreneurs à la même table pour réduire l'écart qui existe entre les mondes scolaire et professionnel et passer de l'exploration à la réalisation, c'est-à-dire former un jeune pour lui-même mais aussi pour le monde tel qu'il est.

L'école et l'économie, en vérité, ont une vocation commune: intégrer les jeunes à la société. Il n'est pas toujours facile à 16 ans de passer d'un univers à l'autre. Pour réussir, il faut créer de la continuité. Le dialogue a donc tout son sens: il est porteur d'avenir pour celles et ceux qui veulent cultiver l'effort et entrer de plain-pied dans la vie active.

Les entreprises neuchâtoises et les associations professionnelles sont prêtes à franchir un cap nouveau: augmenter encore le nombre de places d'apprentissage, avec l'Etat qui montrera l'exemple. Aujourd'hui, une entreprise sur cinq forme un ou plusieurs apprentis. Ce n'est pas encore assez et l'esprit de partenariat qui prend racine devrait amener d'autres succès, plus conséquents.

Les vitrines professionnelles sont légion pour changer les mentalités. Portes ouvertes sur le monde des métiers, Capacité: les entreprises profitent de toutes les manifestations publiques pour afficher leur priorité. Former la relève et assurer la pérennité des professionnels en tous genres: à coup sûr le tissu

économique neuchâtois, fort de ses petites et moyennes entreprises, retrouvera ses billes si le plan d'actions prend de l'ampleur.

Dans tout le canton, au mois de septembre, des réunions furent organisées pour sensibiliser les enseignants. Indiscutablement, aujourd'hui plus qu'hier, ces derniers prennent goût aux discours des entrepreneurs; ils seront dès lors et plus qu'auparavant encore associés aux efforts pour mieux profiler les compétences de leurs élèves qui, en 11^e année par exemple, choisiront la voie duale après l'école obligatoire.

C'est une aventure passionnante qui débute enfin. Les métiers descendent maintenant dans les écoles. Presque une évolution, sinon une révolution.

Pierre Hiltbold, Directeur

Chambre Neuchâtoise du Commerce et de l'Industrie (CNCI)

Jean-Claude Baudoin, Président

Union Neuchâtoise des Arts & Métiers (UNAM)

Un plan d'actions pour les enseignants

Accompagner un jeune dans un projet professionnel est de la responsabilité de tous, chacun avec ses compétences propres. Il convient donc de confier aux enseignants de l'école obligatoire une responsabilité particulière en matière d'information.

La place décisive du corps enseignant dans l'orientation des élèves doit aussi s'accompagner d'une sensibilisation à la connaissance du marché de l'emploi et de la diversité des métiers, sans pour autant en faire des spécialistes de l'orientation professionnelle. C'est pourquoi le plan d'actions préconise des mesures favorisant ce rôle attendu du corps enseignant.

Des associations proposent des campagnes de stages en entreprises pour enseignants des écoles secondaires 1 et 2, afin de mieux faire connaître le monde de l'industrie. Cette démarche vise à leur montrer concrètement les bonnes opportunités de carrière pour les élèves de l'école neuchâteloise offertes par les entreprises. La contribution des ensei-

gnants, par leurs conseils auprès des élèves, est essentielle pour assurer la relève dans le tissu économique de notre canton. Cette initiative vise notamment à renforcer la collaboration entre le monde de l'école et celui des entreprises.

La formation initiale des enseignants doit aussi leur permettre d'acquérir une connaissance solide dans le domaine de la formation professionnelle, de développer une culture et une connaissance communes autour de la formation professionnelle et finalement de permettre à chacun de promouvoir une formation dont il n'a pas forcément une connaissance approfondie.

Pour le personnel en place, il s'agit aussi d'insérer un ou des modules dans les programmes de la formation continue, d'organiser des séances thématiques à des heures propices, de proposer des stages en entreprises destinés aux enseignants afin de développer des "compétences métiers", de leur faire connaître, ainsi

qu'aux collaborateurs administratifs de l'administration cantonale, les programmes d'apprentissage.

La liste des actions n'est certainement pas exhaustive, mais l'enjeu principal en lien avec la promotion de la formation professionnelle sera indéniablement de permettre à chaque enseignant-e de s'inscrire dans un véritable projet en lien avec sa responsabilité de conduite. L'école contribue, en collaboration avec la famille, à l'éducation de l'enfant par le développement de ses facultés, de ses goûts et de son sens des responsabilités. Il ne fait aucun doute que l'épanouissement du jeune passe par la vision qu'il peut avoir de son avenir en matière de formation. Nous comptons sur les enseignants pour contribuer à lui permettre de se construire cette vision objective.

Laurent M. Feuz

Chef du Service des formations postobligatoires et de l'orientation